



**L'immigration francophone en Alberta : des mesures et des stratégies
concrètes afin d'assurer la vitalité des communautés francophones en
situation minoritaire**

Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, dans le cadre de son étude sur l'immigration francophone au Canada et au Québec

Sheila Risbud, présidente
Isabelle Laurin, directrice générale

Le 19 avril 2022

Introduction

[1] L'Association canadienne-française de l'Alberta (« ACFA ») remercie le Comité permanent des langues officielles (« Comité ») de l'invitation à témoigner dans le cadre de son étude sur l'immigration francophone au Canada et au Québec.

[2] Fondée en 1926, l'ACFA est l'organisme porte-parole de la francophonie albertaine.

[3] L'ACFA rallie les forces vives de la société en vue de protéger les acquis, faire avancer les droits et accroître la vitalité des communautés francophones de l'Alberta. Son mandat est de représenter la population d'expression française de l'Alberta, de promouvoir son bien-être physique, intellectuel, économique, culturel et social, ainsi que d'encourager, faciliter et promouvoir l'apprentissage du français et la valorisation de la francophonie albertaine. Par ailleurs, l'ACFA promeut l'inclusion, en Alberta, des locuteurs du français de toutes les origines au sein d'un espace francophone pluriel.

[4] Voilà pourquoi l'ACFA saisit l'occasion de présenter au Comité l'importance, pour le gouvernement fédéral, de prendre des mesures concrètes et positives maintenant afin de soutenir l'immigration francophone au Canada et, plus particulièrement en Alberta, pour assurer la vitalité de nos communautés francophones en situation minoritaire (CFSM).

La francophonie albertaine et l'immigration francophone en Alberta

[5] Au Canada, l'avenir du français passe par l'Alberta. En effet, la population de langue maternelle française en Alberta a crû de 50 % entre 1991 et 2016¹. Il s'agit de la population francophone hors Québec avec la plus forte croissance au Canada². L'Alberta n'a jamais été aussi francophone³. Actuellement, la francophonie albertaine inclut environ 25% de personnes nées à l'étranger, dont 50% proviennent d'Afrique⁴. La francophonie de l'Alberta constitue une communauté pluraliste et inclusive au sein de laquelle tous les Albertains et Albertaines peuvent se reconnaître et s'épanouir en français.

[6] En considérant « la répartition, entre les provinces et territoires, de l'ensemble des résidents permanents d'expression française admis durant la période de 2001 à 2020, selon la définition et la mesure de 2006⁵ », on « observe que l'Ontario a accueilli près

¹ Statistique Canada, *Série « Perspective géographique », Recensement de 2016*, supra

² Gouvernement de l'Alberta. 2018. *La francophonie albertaine : forte et dynamique*. <https://open.alberta.ca/dataset/5bb005e0-452f-4c2c-a6ae-31c4796a9c31/resource/cfcbae27-b33e-446d-8f6b-28cf9373de45/download/la-francophonie-albertaine-descommunautesfortesetdynamiques.pdf>

³ R c Caron, *2008 ABPC* ; voir également François Larocque, Mark Power et Michel Doucet, « L'archéologie d'un pacte constitutionnel oublié : la Proclamation royale du 6 décembre 1869 » dans Sophie Bouffard et Peter Dorrington, dir, *Le statut du français dans l'ouest canadien : la cause Caron*, Cowansville, Yvon Blais, 2017.

⁴ Gouvernement de l'Alberta. 2018. *La francophonie albertaine : forte et dynamique*. <https://open.alberta.ca/dataset/5bb005e0-452f-4c2c-a6ae-31c4796a9c31/resource/cfcbae27-b33e-446d-8f6b-28cf9373de45/download/la-francophonie-albertaine-descommunautesfortesetdynamiques.pdf>

⁵ Commissariat aux langues officielles. 2021. *Étude d'analyse statistique de la cible de 4,4 % d'immigration d'expression française au sein des communautés francophones en situation minoritaire : Près de 20 ans après son adoption, il est temps de faire mieux et d'en faire plus*. <https://www.clo->

des deux tiers (62,8 %) des résidents permanents d'expression française à l'extérieur du Québec, suivi de l'Alberta (11,6 %) et de la Colombie-Britannique (10,1 %)⁶ ». Après l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, l'Alberta compte la plus grande population d'expression française en situation minoritaire au pays et la troisième communauté de nouveaux arrivants d'expression française en importance à l'extérieur du Québec, après l'Ontario et la Colombie-Britannique.

[7] Malgré ce succès albertain, dû en grande partie au succès économique des récentes années, on ne peut nier le fait qu'il existe un déclin de la francophonie au Canada ; le poids démographique des francophones est passé de 6,1% en 1971 à 3,8% en 2016⁷. Statistique Canada a également projeté que le pourcentage de francophones hors Québec va continuer à diminuer et que le taux de bilinguisme des anglophones hors Québec va demeurer stable d'ici 2036⁸. Cette situation est alarmante et l'ACFA est extrêmement inquiète des torts irrémédiables que nos communautés sont en train de subir. D'ailleurs, le *Plan d'Action Fédéral-Provincial-Territorial Visant à Accroître l'Immigration Francophone à l'Extérieur du Québec* stipule qu'« il est nécessaire de redoubler d'efforts pour attirer, sélectionner, intégrer et retenir les immigrants d'expression française⁹. »

[9] La francophonie albertaine bénéficie du Réseau en intégration francophone de l'Alberta (RIFA), financé par le gouvernement fédéral. La mission du RIFA est de faire la promotion de la communauté francophone de l'Alberta, de bâtir et de maintenir un continuum d'établissement et d'intégration cohérent et performant afin d'assurer l'épanouissement de chaque personne immigrante francophone en Alberta. Afin de représenter les différentes réalités des communautés francophones en Alberta, le RIFA a mis sur pied quatre comités locaux en immigration francophone pour les régions du sud, nord-ouest, centre-nord et centre-est de l'Alberta, une table d'organismes à assises provinciales ainsi qu'une table de communautés culturelles¹⁰.

[ocol.gc.ca/fr/publications/autres/2021/etude-analyse-immigration-expression-francaise-communautes-francophones-minoritaire](https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/autres/2021/etude-analyse-immigration-expression-francaise-communautes-francophones-minoritaire)

⁶ Commissariat aux langues officielles. 2021. *Étude d'analyse statistique de la cible de 4,4 % d'immigration d'expression française au sein des communautés francophones en situation minoritaire : Près de 20 ans après son adoption, il est temps de faire mieux et d'en faire plus.* <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/autres/2021/etude-analyse-immigration-expression-francaise-communautes-francophones-minoritaire>

⁷ Patrimoine canadien. 2019. « Statistiques sur les langues officielles au Canada », page consultée le 9 avril 2021, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/statistique.html#a6>

⁸ Gouvernement du Canada. 2018. *Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023 : Investir dans notre avenir*, p.9.

⁹ Gouvernement du Canada. 2018. *Plan d'Action Fédéral-Provincial-Territorial Visant à Accroître l'Immigration Francophone à l'Extérieur du Québec.* <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/plan-action-federal-provincial-territorial-immigration-francophone.html>

¹⁰ Réseau en immigration francophone de l'Alberta. Mission et structures. <https://rifalberta.com/le-reseau/structures/>

[10] Les différents services offerts aux immigrants francophones dans la province incluent notamment sans s’y limiter des services en accueil et établissement, en emploi, en santé et bien-être ainsi qu’en éducation et à la petite enfance¹¹.

Recommandations

- A. Moderniser la *Loi sur les langues officielles* en clarifiant l'objectif de la Politique en immigration francophone.

[11] Bien que le projet de loi C-13, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l’usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d’autres lois*, inclut le développement d’une politique en immigration francophone en stipulant « que le ministre de la Citoyenneté et de l’Immigration est tenu d’adopter une politique en matière d’immigration francophone qui comprend notamment des objectifs, des cibles et des indicateurs¹² », cette politique manque encore de précisions. Il serait important d’amender le projet de loi afin de clarifier l’objectif précis de cette politique, qui devrait être « de rétablir et d’augmenter le poids démographique de la francophonie canadienne¹³. »

- B. Prendre en considération la nouvelle cible proposée par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, basée sur des données probantes, et les mesures nécessaires pour atteindre cette cible.

[12] Le gouvernement du Canada affirme depuis des années que l’immigration francophone est importante. Le renouvellement de la population canadienne passe majoritairement par l’immigration, mais cela fait des années que le gouvernement fédéral n’atteint pas la cible de 4,4% d’immigration francophone qu’il s’est fixée. Ceci ne peut plus durer.

[13] Concernant une prochaine cible en immigration francophone, un coup de barre est absolument nécessaire. En ce sens, l’ACFA appuie la demande de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada. Les CFMS souhaitent l’adoption d’une nouvelle cible annuelle progressive qui devrait s’établir à 12 % d’immigration francophone à l’extérieur du Québec en 2024, pour atteindre 20 % en 2036. Cette cible progressive s’appuie sur des données probantes et vise trois objectifs : un objectif réparateur, un objectif de croissance et un objectif de renforcement des capacités des communautés.

¹¹ Réseau en immigration francophone de l’Alberta. Immigration et installation.

<https://rifalberta.com/immigration-et-installation/>

¹² PL C-13, *Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l’usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d’autres lois*, 1^e sess., 44^e leg., 2022.

¹³ Commissariat aux langues officielles. 2021. *Étude d’analyse statistique de la cible de 4,4 % d’immigration d’expression française au sein des communautés francophones en situation minoritaire : Près de 20 ans après son adoption, il est temps de faire mieux et d’en faire plus.* <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/autres/2021/etude-analyse-immigration-expression-francaise-communautes-francophones-minoritaire>

[14] La FCFA et ses membres proposent aussi plusieurs pistes de programmes, en vue d'atteindre cette nouvelle cible, qui pourraient être incluses dans la nouvelle politique fédérale en immigration francophone¹⁴. Le continuum d'accueil, d'établissement et d'intégration en immigration francophone devrait également être pleinement financé. Ces recommandations sont basées sur une étude démographique commandée par la FCFA à la firme de recherche Sociopol¹⁵.

C. Traiter le plus rapidement possible les demandes en suspens de candidats et de candidates francophones dans le programme d'Entrée Express.

[15] L'ACFA, ainsi que plusieurs organismes de la francophonie canadienne, a récemment été interpellée par un groupe de candidats et de candidates francophones qui nous ont fait part d'une situation alarmante, se disant mis de côté par le programme Entrée Express. Ces candidats et candidates francophones, pour la plupart bilingues, ont été sélectionnés par les provinces canadiennes, dont près de 230 candidats et candidates par le *Alberta Immigrant Nominee Program* en 2021. Leurs dossiers semblent complètement bloqués à l'étape fédérale du traitement. Pourtant, leurs homologues anglophones reçoivent leur visa et leur confirmation de résidence dans un délai de traitement raisonnable.

[16] Ces personnes ont fait le choix conscient de vouloir s'établir au sein de nos communautés francophones et ont reçu des points additionnels dans le programme d'Entrée Express, du fait qu'ils et elles parlent le français. Le ministère doit traiter le plus rapidement possible ces demandes de candidats et candidates francophones, notamment en augmentant sa capacité de traitement des dossiers en attente¹⁶.

D. Adresser la situation des permis d'études des étudiants et étudiantes internationaux dans des institutions postsecondaires et leur donner des moyens afin de les retenir dans nos communautés.

[17] Concernant le refus d'étudiants et d'étudiantes internationaux francophones, les inquiétudes ne sont pas nouvelles. Celles-ci sont décriées par nos communautés depuis des années, tant par les institutions postsecondaires de la francophonie canadienne qui travaillent de concert avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) pour faire du recrutement à l'international que par les organismes porte-parole qui sont témoins des enjeux dans nos communautés¹⁷.

¹⁴ Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. 2022. *Nouvelle cible en matière d'immigration francophone*. <https://fcfa.ca/wp-content/uploads/2022/04/Note-dinformation-nouvelle-cible-en-immigration-francophone.pdf>

¹⁵ Sociopol. 2022. *Faire le point sur la cible en immigration francophone : Bilan, enjeux et pistes d'action*. https://fcfa.ca/wp-content/uploads/2022/04/2022-02_Rapport-FCFA-Sociopol-cibles.pdf

¹⁶ Dugas, Jean-François. « Immigration hors Québec: Entrée (pas si) Express pour les francophones », *Le Droit*, 5 avril 2022. <https://www.ledroit.com/2022/04/05/immigration-hors-quebec-entree-pas-si-express-pour-les-francophones-0abd67c007981b245b7ab864a6b2b332?nor=true>

¹⁷ Schué, Romain. « Immigration Canada "conscient d'un risque de discrimination" », *Radio-Canada*, 17 février 2022. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1863054/immigration-canada-discrimination-racisme-etudiants-francophones-afrique>

[18] L'accueil d'étudiants internationaux est un moyen pour nos institutions, telles que le Campus Saint-Jean en Alberta, d'augmenter leurs revenus et de compenser le sous-financement chronique de la part des gouvernements, tout en permettant à nos communautés de croître et de maintenir leur poids démographique. L'ACFA estime donc qu'il est inacceptable que la francophonie canadienne lutte pour la survie de ses institutions postsecondaires tandis que le gouvernement fédéral refuse des permis d'études à des étudiants et étudiantes recrutés par ces mêmes institutions.

[19] Affaires mondiales Canada estimait en 2018 que les étudiants internationaux apportent plus de 22 milliards de dollars en retombées économiques au Canada en plus d'occuper au-delà de 218 000 emplois¹⁸. Afin de non seulement les attirer, mais les retenir dans nos communautés en leur permettant d'acquérir de l'expérience canadienne, le gouvernement devrait aussi mettre en place des initiatives comme la mise en œuvre d'un programme *Jeunesse Canada au Travail* ou *Emploi Été Canada* destiné aux étudiants internationaux francophones.

E. Mettre en place le corridor en immigration francophone proposé dans le document de réforme, *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, pour pallier à la pénurie de main d'œuvre en éducation.

[20] Le gouvernement devrait s'assurer, « que le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté établisse un nouveau corridor d'immigration francophone dédié au recrutement d'enseignants francophones et de français (pour les programmes d'immersion et d'enseignement en langue seconde ainsi que pour l'éducation en français) afin de répondre aux pénuries d'enseignants de français au Canada, particulièrement hors Québec¹⁹ » tel que proposé dans le document de réforme des langues officielles. Cette initiative permettrait de remédier à la pénurie d'enseignants francophones au Canada, et particulièrement en Alberta, puisque le Campus Saint-Jean, seule institution postsecondaire de langue française à l'ouest du Manitoba, a de la difficulté à répondre à la demande grandissante pour ses programmes d'études en raison du financement limité qui lui est accordé.

F. Soutenir des initiatives de collaboration avec les provinces et les CFSM.

[21] Puisque l'immigration est une compétence partagée, le gouvernement fédéral devrait assurer la mise en place d'initiatives de collaboration entre celui-ci, les provinces et les CFSM. Dans le *Plan stratégique communautaire en immigration francophone 2018-2023* « *Bâtir ensemble : Des communautés dynamiques, plurielles et inclusives* »²⁰, adopté par la FCFA du Canada et son réseau, et afin de soutenir la mise en œuvre du

¹⁸ Yaya, Sanni. « Équité et cohérence pour les étudiantes et étudiants de l'Afrique », *Le Devoir*, 24 février 2022. <https://www.uottawa.ca/gazette/fr/nouvelles/equite-coherence-etudiantes-etudiants-lafrique>

¹⁹ Gouvernement du Canada. 2021. *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/publications-generales/egalite-langues-officielles.html#a5>

²⁰ Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. 2018. *Plan stratégique communautaire en immigration francophone 2018-2023* « *Bâtir ensemble: Des communautés dynamiques, plurielles et inclusives* ». p.24. https://immigrationfrancophone.ca/images/documents/PlanStrategiqueCommunautaire-immigration_francophone-2018-2023.pdf

Plan d'action fédéral-provincial-territorial en immigration francophone, l'axe 4 invite les organismes porte-parole à faire des plaidoyers auprès de leurs gouvernements provinciaux ou territoriaux afin de les engager envers l'immigration francophone.

[22] Grâce à un travail de sensibilisation et de représentation de l'ACFA, le gouvernement de l'Alberta a accepté de mettre en place un Comité multipartite sur l'immigration francophone, incluant des représentants de la province, de la communauté francophone et des membres observateurs d'IRCC. Ce comité permettra à notre province de prendre en considération l'expertise de la communauté francophone dans le domaine de l'immigration francophone afin, notamment, de développer la main-d'œuvre francophone de l'Alberta, de soutenir la relance économique et d'identifier les besoins de la francophonie albertaine, tout en permettant à notre communauté de mieux comprendre les programmes mis en place par la province.

[23] Or, l'ACFA, comme organisme porte-parole, doit puiser dans son financement de base (de Patrimoine canadien) pour réaliser ce travail qui devient de plus en plus complexe et spécialisé. Notre organisme bénéficierait d'un appui financier d'IRCC afin de stimuler notamment le travail au sein de ce comité, qui nécessitera notre plein engagement dans les prochaines années. Le manque de financement d'IRCC nous empêche de mettre toute l'attention nécessaire sur ce dossier qui est fondamental pour l'avenir de notre communauté.